Trappes lance sa mutuelle communale

Pourquoi une mutuelle communale ?

Parce que des soins essentiels comme l’optique ou le dentaire restent peu remboursés par la Sécurité sociale, la Ville offre à tous les Trappistes un accès à une mutuelle permettant de prendre en charge l’acquisition de lunettes et la réalisation de prothèses dentaires.

La mutuelle communale, qu’est-ce que c’est ?

C’est une nouvelle offre de complémentaire santé proposée par la Mutuelle familiale, accessible à tous les Trappistes. Des paniers de soin qualitatifs ont été négociés à des tarifs attractifs, effectifs jusqu’au 31 décembre 2026.

Les avantages

- Un accompagnement personnalisé pour la souscription
- Quatre paniers de soins qualitatifs et attractifs
- Les tarifs sont bloqués jusqu’au 31 décembre 2026
- Les tarifs dépendent uniquement de l’âge (pas de questionnaire médical, pas de droit d’entrée, pas de frais de dossier)
- Gratuité de la cotisation à partir du 3ème enfant
- Les garanties sont immédiates (pas de délai de carence)
- Les adhérents bénéficient d’un accès en ligne et par téléphone pour le suivi des soins.

Qui peut en bénéficier ?

Cette mutuelle est ouverte à

- Tous les habitants de Trappes

- Tous les étudiants de Trappes, qu'ils résident ou non à Trappes. Un certificat de scolarité sera demandé.
- Toutes les personnes qui travaillent à Trappes qu'ils résident ou non à Trappes.

2 cas de figure

- **Vous disposez de faibles ressources mensuelles** (-1 200€/ mois pour une personne seule environ).
  - Vous êtes peut-être éligible à la Complémentaire santé solidaire (C2S) proposée par la Sécurité sociale. Dans ce cas, vous pouvez bénéficier d'une complémentaire gratuite ou contributive.
  - Pour évaluer vos droits : Simulateur des droits

Rendez-vous au CCAS de Trappes pour être accompagné dans vos démarches.

- **Vous disposez de ressources suffisantes** (+1 200€/ mois pour une personne seule environ)

Vous pouvez adhérer à la mutuelle communale :

Si vous n'avez pas de complémentaire santé : vous pouvez adhérer dès maintenant à la mutuelle communale.

Si vous avez déjà une couverture complémentaire et que vous souhaitez en changer : la mutuelle communale vous accompagne dans vos démarches de résiliation.

Informations et adhésions

Pour obtenir des informations ou adhérer à la mutuelle communale :

Contactez la Mutuelle Familiale

- Par téléphone au **01 72 19 11 91** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Par e-mail à l'adresse trappes@mutuelle-familiale.fr

Prenez RDV aux permanences

Les mercredis au CCAS de Trappes *(Hôtel de Ville – 1 place de la République)*

Attention ! Uniquement sur RDV : Contactez directement la Mutuelle Familiale par téléphone ou e-mail

Contact

Mutuelle Familiale (informations ou prise de RDV) :

- Par téléphone au **01 72 19 11 91** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Par e-mail à l'adresse trappes@mutuelle-familiale.fr